

ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur la modification

**du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement
de la Base Aérienne 107 de l'Aérodrome de VELIZY VILLACOUBLAY**

**Enquête Publique ouverte du 16 janvier au 14 février 2025 inclus
sur le territoire de 4 départements
(78 Yvelines - 91 Essonne – 92 Hauts de Seine- 94 Val de Marne)**

CERTIFICATS DES MAIRIES
**Attestant l'affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux
communaux**



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M Stéphane GRASSET

Maire de la commune de BUC

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral du 26.11.2024

concernant l’ouverture d’une enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes réservoiriques de déchargement de la base aérienne 127 de Vélizy-Villacoublay (78)

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 07 01 25 au 14 02 25 inclus

Fait à BUC, le 14 02 25

Le maire,
Signature



St. Grasset
Stéphane GRASSET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M François MORTON

Maire de la commune de GUYANCOURT

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024

concernant l’ouverture d’une enquête publique préalable à la
modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement
de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay/781
a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
réservés à cet effet,

du 02/01/2025 au 20/02/2025 inclus

Fait à GUYANCOURT le 03 MARS 2025

Le maire,
Signature



Le Maire,
Vice-Président
de Saint-Quentin-en-Yvelines

François MORTON

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Madame Marie - Hélène Aubert

Maire de la commune de Jouy - en - Josas

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral

du 27 décembre 2024

concernant l’enquête publique relative au projet de modification des servitudes aéronautiques de dégagement de la Base aérienne de Villacoublay.

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 16 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus

Fait à Jouy en Josas, le 14/02/25

Le maire,
Signature



Le Maire,

Marie-Hélène AUBERT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Caroline DOUCERAIN,
Maire de la commune des Loges-en-Josas, 78350

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral n°24-117
du 26 décembre 2024

relative au projet de modification des servitudes aéronautiques de dégagement de
l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78)

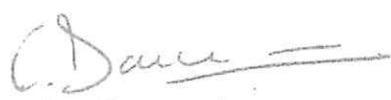
a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet
effet,

du 8 janvier 2025 au 17 février 2025 inclus.

Les Loges en Josas, le 3 mars 2025.

Le Maire,




Caroline Doucerain

Mairie

2 Grande Rue - 78350 Les Loges-en-Josas ☎ 01 39 07 16 70
accueil@mairieleslogesenjosas.fr 🌐 www.mairieleslogesenjosas.fr

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M Bertrand HOUILLON

Maire de la commune de MAGNY LES HAMEAUX

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024

concernant le projet de modification des servitudes aéronautiques
de dégivrement et d’aéronef au bar aéronautique de
Vélizy - Villacoublay (enquête publique)

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
réservés à cet effet,

du 07/01/2025 au 02/03/2025 inclus

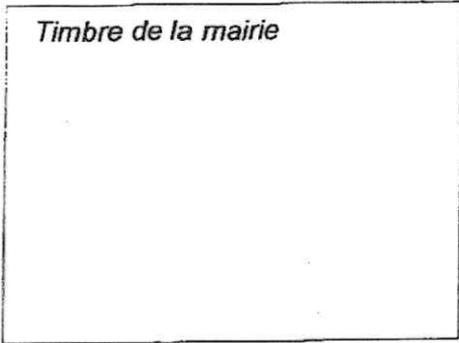
Fait à Magny les H^x, le 03/03/25

Le maire,
Signature



Le Maire,

Bertrand HOUILLON



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M Pascal THEVENOT.....
 Maire de la commune de Vélizy-Villacoublay.....
 certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
 du 26 décembre 2024.....
 concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement...
de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78).....

 a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
 réservés à cet effet,
 du 13 janvier 2025..... au 14 février 2025..... inclus

Fait à Vélizy Villacoublay , le 17 février 2025

Le maire,
Signature

Pascal Thévenot
Maire



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée **Madame Alexandra ROSETTI**, Maire de la commune de **Voisins-le-Bretonneux** certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral du n° 24-117 du 26 septembre 2024, concernant l’ouverture d’une enquête publique préalable à la modification du plan de servitude aéronautiques de dégagement de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78), a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet, du 07 janvier 2025 au 17 février 2025 inclus.

Fait à Voisins-le-Bretonneux, 18/02/2025

Pour le Maire empêché
Philippe MERE
Maire-adjoint



Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Richard DELEPIERRE.....

Maire de la commune nouvelle du Chesnay Rocquencourt.....

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024.....

concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de
l'aérodrome de la base aérienne 107 Velizy-Villacoublay (78)

.....
a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à
cet effet,

du 7 janvier 2025..... au 7 mars 2025 inclus.....

Fait au Chesnay Rocquencourt, le 10 mars 2025...

Le maire,



Richard DELEPIERRE

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Christophe BUHOT, Maire de la commune de Le Mesnil-Saint-Denis certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne 107 a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet, du 08 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus.

Fait à Le Mesnil-Saint-Denis, le 05 mars 2025

Le maire,
Signature



SERVICE URBANISME-FONCIER
AMD/CM/

Affaire suivie par : Catherine MARAONE

Tél: 01 39 30 31 62

✉ : c.maraone@montigny78.fr

Montigny-le-Bretonneux, le 05/03/2025

PREFECTURE DES YVELINES
1, rue Jean Houdon
78000 VERSAILLES

A l'attention de Madame Véronique BOSSE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Lorrain MERCKAERT, Maire de la Commune de Montigny Le Bretonneux, certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par :

l'arrêté préfectoral n°24-117 du 26 décembre 2024
concernant la modification du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de
l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78),

a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du lundi 6 janvier 2025 au mercredi 05/03/2025.

Le Maire
1^{er} Vice-Président de SQY
Conseiller Départemental



Lorrain MERCKAERT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Ali RABEH.....

Maire de la commune de TRAPPES (Yvelines).....

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024 n°24-117.....

concernant l’ouverture d’une enquête publique préalable à la modification du plan de
servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne 107 de Vélizy-
Villacoublay (78).....

a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à
cet effet,

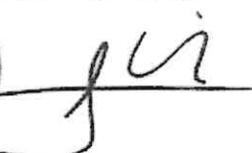
du 2 janvier 2025 au 28 février 2025 inclus.....

Fait à TRAPPES, le 07/03/2025.....

Le maire,

#Signature#

Ali RABEH
Maire de Trappes



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ali Rabeh', written over a horizontal line.



VERSAILLES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Versailles certifie que l'avis d'enquête publique prescrit par arrêté préfectoral n° 24-117 du 26 décembre 2024, relatif au projet de modification des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay a été affiché en Mairie et sur les panneaux administratifs de la Ville du **7 janvier 2025 au 17 février 2025**.

Fait à Versailles le 5/103/2025
Pour le Maire et par délégation,

Olivier PERES
Directeur Général des services

Mairie de Versailles - Direction de l'Urbanisme, Architecture, Foncier et Habitat

RP 1144 - 78011 Versailles cedex - Téléphone : 01 30 97 81 01 - <http://www.versailles.fr>
Affaire suivie par Marie Catherine Poggi/ Didier Leguav/ Aurélie de La Croix

Timbre de l'établissement

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), Olivier LEBRUN.....

Qualité : Maire.....

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024.....

concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la
base aérienne 107

.....
.....
a été affiché sur un panneau administratif de l'établissement réservé à cet effet,

du 16 janvier 2025..... au 14 février 2025..... inclus

Fait à Viroflay....., le 4 mars 2025.....

Signature



[Handwritten signature]

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Mme Vanessa Auroy

Maire de la commune de Toussus-le-Noble

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral

du 24 décembre 2024

concernant le projet de modification des servitudes aéronautiques
de dégagement de l’aérodrome de la base aérienne 107
de Vélizy-Villacoublay (78)

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
réservés à cet effet,

du 02 janvier 2025 au 03 février 2025 inclus

Fait à Toussus-le-Noble, le 05/01/25

Le maire,
Signature

91

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M^{me} Anne PELLETIER - LE BARBIER,

Maire de la commune de BIEVRES

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024

concernant L’ouverture d’une enquête publique préalable à
la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement
de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Voligny-Villacoublay (78)

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
réservés à cet effet,

du 08/01/2025 au 14/02/2025 inclus

Fait à Bievres, le 17/02/2025

Le maire,
Signature



Pelletier *AK*



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Mma BACH Hélène, Maire adjoint de la commune de Massy, en charge de l’Urbanisme et du quartier Atlantis,

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral du 26 décembre 2024 concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne 107 a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 16/01/2025 au 14/02/2025 inclus

Fait à Massy, le 27/02/2025

Le maire,
Signature

Signé électroniquement par : Hélène BACH
Date de Signature : 27/02/2025
Qualité : Maire adjointe à l’urbanisme

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné M. Grégoire DE LASTEYRIE

Maire de la commune de Palaiseau

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral n° 24-117

du 26 décembre 2024

concernant l’ouverture d’une enquête publique préalable à la modification du plan de sensibilité aéronautiques de décollage de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy - Villacoublay (78)

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 7 janvier 2025 au 19 février 2025 inclus

Fait à Palaiseau, le 21 février 2025

Le maire,
Signature



[Handwritten signature]

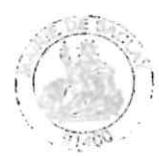


CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M SENOT Michel
 Maire de la commune de SACLAY
 certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
 du 26/12/2024
 concernant la modification du plan de
secours aéronautiques de dégagement de
l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy (78)
 a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
 réservés à cet effet,

du 08/01/2025 au 14/02/2025 inclus

Fait à Saclay, le 08/01/2025
 Le maire,
 Signature



Timbre de la mairie



COMMUNES DES VALLEES

24 FEV. 2025

08PT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M on sieur FLEZE Bernard

Maire de la commune de VAUHALLAN (ESSONNE)

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral

du 26 décembre 2024

concernant l’ouverture d’une enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes, des servitudes de désengagement de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Ulligny-Villacoublay (78)

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 7 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus

Fait à Vauhellan, le 18 février 2025

Le maire,
Signature



[Handwritten signature]



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Francisque VIGOUROUX, Maire de la commune d'IGNY, certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2024 n° 24-117, concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne 107 a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet, du 9 janvier 2025 au 27 février 2025 inclus.

Fait à Igny le 27/02/2025

Le Maire,
Francisque VIGOUROUX

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M Guillaume LALOIS

Maire de la commune de Villiers-le-Bâcle

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral

du 26/12/2024 n° 24-117

concernant la modification du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base lat de Vélizy-Villacoublay

a été affiché en mairie et sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 8/01/2025 au 14/02/2025 inclus

Fait à Villiers-le-Bâcle, le 14/02/2025

Le maire,
Signature





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIÈRES-LE-BUISSON

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur François-Guy TREBULLE, Maire de la commune de Verrières-le-Buisson,

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté interpréfectoral du 26 décembre 2024 concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne 107 a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 8 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus

Fait à VLB, le 31/01/2025

Le maire,
Signature

Pour le Maire,
Par délégation
Sabine CHALET
Directrice générale des services

Timbre de la mairie



PREFECTURE DES YVELINES

20 FEV. 2025

DRCT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M JEAN-YVES BÉNANT
Maire de la commune de ANTONY (Hauts de Seine)

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
du 26 DÉCEMBRE 2024

concernant LE PROJET DE MODIFICATION DES SERVITUDES
AÉRONAUTIQUES DE DÉPÈNEMENT DE L’AÉRODROME
DE LA BASE AÉRIENNE 107 DE VEZIZY-VILLACOUBLAX (78)

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
réservés à cet effet,

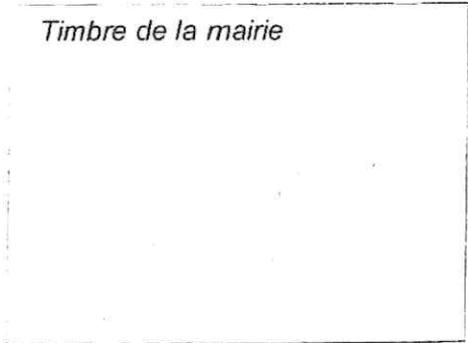
du 8 JANVIER 2025 au 15 02 2025 inclus

Fait à ANTONY, le 17 02 2025

Le maire,
Signature



[Handwritten signature]



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M^{me} Marie Helene Doublé

Maire de la commune de Bagnères

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral

du 16 janvier 2025 au 16 février 2025

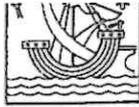
concernant la modification du plan de circulation aérienne
de dégagement de l’aérodrome de la base
aérienne de Velizy Villacoublay

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 7 janvier au 15 février 2025 inclus

Fait à Bagnères, le 13 février 2025

Le maire,
Signature Marie Helene Doublé
Maire de Bagnères.



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

PÔLE AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE
Direction de l'urbanisme réglementaire

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, certifie avoir fait afficher du 7 janvier 2025 au 28 février 2025 inclus l’avis d’enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78) qui a eu lieu du 16 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus, sur 5 panneaux administratifs de la Ville de Boulogne-Billancourt.

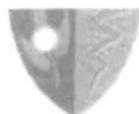
L’arrêté inter-préfectoral n° 24-117 du 26 décembre 2024 avait prescrit l’ouverture de cette enquête publique.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 07 MARS 2025


Pierre-Christophe BAGUET





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par : M. GAVIGNAUD
Tél : 01.45.89.45.04
Ncs N° : 57/CM 25/0069
OBJET : Modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement
de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78)

Je soussignée Mariam SHARSHAR, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et aux Travaux, certifie que l'arrêté interdépartemental n° 24-117 du 26 décembre 2024 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78) a fait l'objet d'un affichage en Mairie et sur des panneaux administratifs de la Commune réservés à cet effet.

Ledit affichage a été mis en place du 2 janvier 2025 au 27 février 2025

Fait à Châtenay-Malabry, le 28 février 2025

Mariam SHARSHAR
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Urbanisme et aux Travaux

Certificat d'Affichage

Je soussigné, Monsieur Patrick DONATH, Maire de Bourg-la-Reine, certifie qu'il a été régulièrement affiché du 03/01/2025 au 04/03/2025, sur le panneau administratif de la Ville, à la vue du public, l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral N°24-117 du 26 décembre 2024 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78).

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de service et valoir ce que de droit.

Fait à Bourg-la-Reine, le 1^{er} avril 2025.

Le Maire,



Patrick DONATH

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M. STEPHANE JACQUOT

Adjoint à la Maire de la commune de CHATILLON

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral du 26 décembre 2024

concernant ouverture d’une enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aeronautiques de dégagement de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Velizy-Villacoublay

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 04/01/2025 au 15/02/2025 inclus

Fait à CHATILLON, le 26/02/2025

Le maire,
Signature

Par délégation,
L’Adjoint à la Maire,



Stéphane JACQUOT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M. Jean-Jaques GUILLET
 Maire de la commune de Chaville

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
 du 26 décembre 2024

concernant la modification du plan de servitudes
 aéronautiques de dégagement de l’aérodrome
 de la base aérienne 107 de Voligny-Villecrochay

a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à
 cet effet,

du 6 janvier 2025 au 3 mars 2025 inclus

Fait à Chaville le 3 janvier 2025

Le maire,
 Signature



Certificat d'affichage

Je soussigné, Monsieur Yves COSCAS, Maire de Clamart, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine, Vice-président du Territoire Vallée Sud-Grand Paris certifie, en ce qui concerne l'arrêté interpréfectoral n°24-117 du 26 décembre 2024 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78), qu'il a été procédé à la formalité d'affichage suivante :

- Affichage du 06 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus, au Centre Administratif sis 1-3 avenue Jean Jaurès ainsi que sur quatre autres panneaux administratifs de la commune de Clamart réservés à cet effet.

En foi de quoi est délivré le présent certificat afin de servir et valoir ce que de droit,

Clamart, le 24 février 2025

Pour le Maire et par délégation,



L'Adjoint au Maire délégué à
l'Urbanisme et à la Protection du
patrimoine

Jean-Patrick GUIMARD

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M. Philippe KNUSMANN, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme
Maire de la commune de Issy-les-Moulineaux

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024

concernant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification du plan
de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne
107 de Vélizy-Villacoublay (78)

a été affiché en mairie et sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune
réservés à cet effet,

du 6 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 14 février 2025

Le maire,
Signature



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme

KNUSMANN
Philippe KNUSMANN



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M DENIS LARGHERO

Maire de la commune de MEUDON

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral

du n° 24/117 du 26 décembre 2024

concernant la modification du plan de servitudes de la base aérienne 107 de Vélizy Villacoublay.

a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 07 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus

Fait à MEUDON le 28/02/2025

Le maire,

Maire de Meudon et Vice-Président du Conseil
Départemental
Denis Larghero
Signé électroniquement le
Le 3 mars 2025





République française
Ville de Saint-Cloud
Direction des services techniques

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêté inter-préfectoral n° 24-117 en date du 26 décembre 2024 portant ouverture d’une enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78).

Je soussigné, **Éric BERDOATI**,

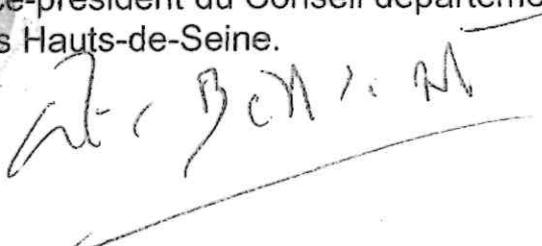
maire de la commune de Saint-Cloud,

certifie que l’arrêté inter-préfectoral ci-dessus référencé et l’avis d’enquête idoïne ont été affichés en mairie

du 6 janvier 2025 au 14 février 2025.

Fait à Saint-Cloud, le 17 FEV. 2025

Éric BERDOATI,
Maire,
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine.





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M Philippe LAURENT

Maire de la commune de Sceaux

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024

concernant l’ouverture d’une enquête publique préalable
à la modification du plan de servitudes aéronautiques de
dégagement de l’aérodrome de la base aérienne 67 de Vélizy Villacoublay
a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune

réservés à cet effet,

du 6 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus

Fait à Sceaux le 14 février 2025

Le maire,
Signature

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) M^{me} Veronique JACQUELINE

Maire de la commune de Vaucresson

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024

concernant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la
modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement
de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78)

a été affiché en mairie et sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune
réservés à cet effet,

du 8 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus

Fait à Vaucresson, le 21 février 2025

Le maire,
Signature



Certificat d'affichage

Je soussigné, Monsieur Carl SEGAUD, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, certifie, en ce qui concerne l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté interpréfectoral n°24-117 en date du 26 décembre 2024 concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay, qu'il a été procédé aux formalités d'affichage suivantes :

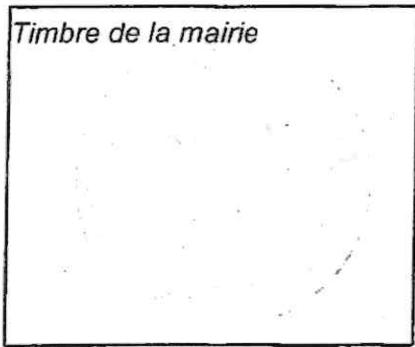
- Affichage du 7 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus au siège administratif de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris, sis 28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses.

En foi de quoi est délivré le présent certificat afin de servir et valoir ce que de droit.

Fontenay-aux-Roses, le 27 FEV. 2025

Four le Président et par délégation

Isabelle RONAN
Secrétaire Générale



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M adame CHRISTIANE BARODY-WEISS

Maire de la commune de SAINTES-LES-COQUETTES

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral

du 24-117 du 26-12-2024

concernant la modification du Plan de servitudes cadastrales
de dégagement de l'infrastructure de la base aéroportuaire
107 de (ELIZ) VILLAGE PLUG (??)

a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 05 JANVIER 2025 au 25 février 2025 inclus

Fait à SAINTES, le 3 mars 2025

Le maire,
Signature

Le Maire,
Christiane BARODY-WEISS



Commune de

Ville-d'Avray

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Franck PARISSIER, responsable du service des Affaires Générales de la commune de Ville-d'Avray (Hauts de Seine), agissant par délégation de la Maire certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay prescrite par arrêté interpréfectoral n°24-117 du 26 décembre 2024 a été affiché sur la commune du 3 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus.

Fait à Ville-d'Avray le 6 mars 2025

Pour la Maire,

Le responsable du service des Affaires Générales



Franck PARISSIER



Service Urbanisme
01.46.01.44.23
urbanisme@plessis-robinson.com

ATTESTATION

Je soussigné, Jacques PERRIN, Premier Maire-Adjoint du Plessis-Robinson,

Certifie que l'avis d'enquête publique prescrite par l'arrêté interpréfectoral n° 24-117 du 26 décembre 2024,

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78),

A été affiché en Mairie et sur 4 panneaux administratifs du 7 janvier 2025 au 17 février 2025.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au Plessis-Robinson, le 7 mars 2025.

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Jacques PERRIN



Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Grégoire de La Roncière,

Maire de la commune de SEVRES

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral n°24 - 117

du 26 décembre 2024

concernant l’ouverture d’une enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégivrement de l’aérodrome de la base aérienne 7 de Villiers-Hill coullay (?)

a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 08/02/2025 au 14/02/2025 inclus

Fait à Sevres, le 12/03/25

Le maire,
Signature

Le Maire




Grégoire de La RONCIERE

Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Madame Héléne de Comarmond.....

Maire de la Commune de Cachan.....

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
du 26/12/2024 et n°24-117.....

concernant la modification du plan de servitudes aéronautique de dégagement de
l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78)
.....

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
réservés à cet effet,

du 08/01/2025..... au 15/02/2025..... inclus

Fait à Cachan..... le 27/02/2025.....



La Maire

Héléne de Comarmond

Pour la Maire, l’Adjoint(e) délégué(e)

Samuel BESNARD



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Rachid EDDAIDJ

Conseiller Municipal Délégué de la commune de Vitry sur Seine

Certifie que l’avis d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral

Du 25 décembre 2024 n° 24 - 117

Concernant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la modification du plan de sécurité aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Melizy - Villacoublay (78)

A été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

Du 31/12/2024 au 14/02/2025 inclus

Fait à Vitry sur Seine le 05/03/25

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
Signature





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Luc CARVOUNAS
Maire de la commune d’ALFORTVILLE
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
du 26 décembre 2024 n° 24-117
concernant le projet de modification des servitudes aéronautiques de dégagement
de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy – Villacoublay (78)
a été affiché en mairie et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à
cet effet,

du 30 décembre 2024 au 15 février 2025 inclus

Fait à ALFORTVILLE, le 27 février 2025

Le maire,
Signature



LUC CARVOUNAS
Maire d'Alfortville
(Handwritten signature)



DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Service urbanisme

Fax : 01 46 86 79 85

Ref : RB/urba-EnqPub

urbanisme@ville-chevilly-larue.fr

Dossier suivi par M. Rodolphe BEDEL-MATTMULLER

Vos réf : arrêté 2024-117

Commune CHEVILLY LARUE

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales

Bureau de l'environnement des enquêtes publiques

1 rue Jean Houdon

78010 Versailles cedex

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Stéphanie DAUMIN, Maire de Chevilly-Larue, certifie que l'arrêté préfectoral N°2024-117 concernant l'enquête publique relative au projet de modification des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay a fait l'objet d'un affichage :

- **Avis et arrêté : du 08/01/2025 jusqu'au 14/02/2025 inclus**

- ✓ à la DAHDE, service Urbanisme, 40 rue Elisée Reclus
- ✓ à la Mairie, 88 avenue du Général de Gaulle



Fait à Chevilly-Larue, le 15/02/2025
P/la Maire de Chevilly-Larue,
Le conseiller municipal délégué,

Jean-Roch COGNET



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**

10000 Choisy-le-Roi
01 48 92 44 44
www.choisyleroi.fr

SERVICE ACCUEIL COURRIER
Affaire suivie par :
Damien BEDU
Tél. : 01 48 92 44 44
Courriel : accueil@choisyleroi.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Tonino Panetta, Maire de la Commune de Choisy-le-Roi, certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78) a été porté à l’affichage, dans les panneaux administratifs de l’hôtel de ville et sur les panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet, du 02 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus.

À Choisy-le-Roi, le 27 février 2025

Le Maire

Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation
Laurence LAFITE
Directrice Générale





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M adame Marie CHAVANON

Maire de la commune de Fresnes (Val-de-Marne)

certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral
 du 26 décembre 2024

concernant la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement
de l’aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78)

.....

a été affiché en mairie et sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune
 réservés à cet effet,

du 31 décembre 2024 au 15 février 2025 inclus

Fait à Fresnes, le 17 février 2025

Le maire,
 Signature

Marie CHAVANON



Timbre de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné M. Clément DECRUY

Maire de la commune de L'Hay-les-Roses

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral

du 26 décembre 2024

concernant la modification du plan de servitudes

aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de

la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78)

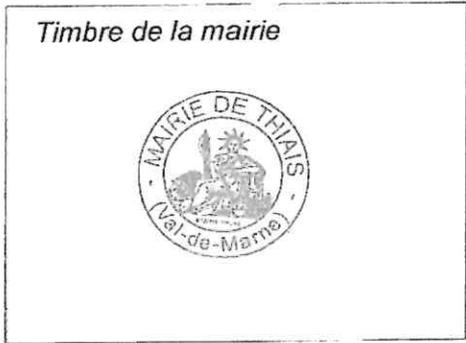
a été affiché en mairie et sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 8/01/2025 au 14/02/2025 inclus

Fait à L'Hay-les-Roses, le 17.02.2025

Le maire,
Signature

2025-9-4



REPUBLICAIN DES MAILLES

21 FEV. 2025

DDOT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M. Richard DELL'AGNOLA

Maire de la commune de Thiais

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté ^{inter} préfectoral n° 24-117

du 26 décembre 2024

concernant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la modification du plan de
sensibilité environnementale de déplacement de l'acrotone de la base aérienne 103 de
Vélizy-Villacoublay (78)

a été affiché en mairie et sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet,

du 6 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus

Fait à Thiais, le 18 FEV 2025

Le maire,
Signature

LE MAIRE,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris


Richard DELL'AGNOLA



Timbre de la mairie



Villejuif
Direction de l'aménagement
Et de l'urbanisme

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e) M PIERRE GARZON

Maire de la commune de VILLEJUIF (VAL-DE-VAZNE)

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral

du 26 DECEMBRE 2024,

concernant Enquête publique préalable à la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 Vélizy-Villacoublay

a été affiché en mairie et sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune

réservés à cet effet,

du 8 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus

Fait à Villejuif, le 17 FEV. 2025

Le maire,
Signature

LE MAIRE
PIERRE GARZON



Information - Enquête publique - Modification du plan de servitudes...

Sujet : Information - Enquête publique - Modification du plan de servitudes aéronautiques BA 107

De : pref-dre-cce <pref-dre-cce@yvelines.gouv.fr>

Date : 21/01/2025 16:52

Copie à : "pref-dre-cce@yvelines.gouv.fr" <pref-dre-cce@yvelines.gouv.fr>

Mesdames, Messieurs les membres titulaires et suppléants de la CCE de la base aérienne de Velizy-Villacoublay,

Nous vous informons que l'enquête publique relative au projet de modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la BA 107 est en cours depuis le 16 janvier et s'achèvera le 14 février prochain.

Vous trouverez ci-joint l'avis d'enquête publique vous informant de ses modalités.

Nous profitons de ce message pour vous souhaiter une bonne année 2025.

Cordialement

Le bureau de l'environnement
Préfecture des Yvelines

— Pièces jointes : —

Avis enquête publique modification PSA BA 107.pdf

30 octets

ENQUETE PUBLIQUE

**Portant sur la modification
du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA)
de dégagement de la Base Aérienne 107
de l'Aérodrome de VELIZY VILLACOUBLAY**

Enquête Publique ouverte du 16 janvier au 14 février 2025 inclus

Sur le territoire de 4 départements

(78 Yvelines - 91 Essonne – 92 Hauts de Seine- 94 Val de Marne)

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Composition de la commission d'enquête

Présidente : Mme Roselyne LECOMTE

Membres : Monsieur Alain RISPAL

Monsieur Jean Philippe L HOUTELLIER

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le présent procès verbal de synthèse des observations reçues pendant l'enquête publique est établi en application de l'alinéa 2 de l'article R 123.18 du code de l'environnement qui stipule qu'après clôture de l'enquête « le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

Nous soussignés Roselyne LECOMTE Présidente de la Commission d'enquête assistée de M. Alain RISPAL et de M. JEAN Philippe L'HOUTELLIER, commissaires enquêteurs, désignés en qualité de membres titulaires par ordonnance du Tribunal Administratif de Versailles N° E24 000070/78 du 14 novembre 2024 et par Arrêté Inter préfectoral N° 24.117 du 26 Décembre 2024 cosigné par Monsieur le Préfet du département des Yvelines (78) , Monsieur le Préfet du département de l'Essonne (91) , Monsieur le Préfet du département des Hauts- de- Seine (92) , Monsieur le Préfet du Département du Val- de-Marne (94) pour conduire l'enquête publique relative à la **modification du plan de Servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay (78)** ouverte du jeudi 16 janvier 2025 au vendredi 14 février 2025 inclus.

Avons établi le présent procès-verbal récapitulant les observations écrites et orales qui ont été présentées pendant l'enquête publique dont le siège était fixé à la mairie de VELIZY-VILLACOUBLAY

L'enquête publique a été ouverte sur le territoire de 49 communes situées sur 4 départements.

Pendant toute la durée de l'enquête soit pendant 30 jours consécutifs les registres d'enquêtes ainsi que le dossier d'enquête ont été tenus à la disposition du public

- sur le site internet dédié : <https://www.rgistre-numerique.fr/ps-degagement-base-aerienne107-velizy-villacoublay>

-en version papier dans les communes suivantes :

- département des Yvelines

Buc, Montigny le Bretonneux, Vélizy- Villacoublay

- département de l'Essonne : Bièvres, et Saclay

- département des Hauts de seine

Châtenay-Malabry, Meudon et au siège de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris (28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses).

- département du Val de Marne : Villejuif

- le dossier était consultable sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement des enquêtes publiques de la Préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles)

Conformément aux dispositions de l'arrêté inter préfectoral susvisé, les membres de la commission d'enquête se sont tenus à la disposition du public aux jours et dates indiquées au tableau ci après :

<p>Département des Yvelines (78)</p> <p>Mairie de Buc Lundi 27 janvier 2025 de 14h à 17 h Jeudi 13 janvier 2025d de 14 h à 17 h</p> <p>Mairie de Jouy en Josas Lundi 20 janvier 2025 d 9h à 12 h</p> <p>Mairie de Montigny le Bretonneux Mercredi 22 janvier de 14 h à 17 h Vendredi 7 Février de 14h à 17 h</p> <p>Mairie de Vélizy-Villacoublay Lundi 20 janvier de 14h à 17 h Samedi 8 Février 2025 de 9 h à 12 h</p>	<p>Département de l'Essonne (91)</p> <p>Mairie de Bièvres Lundi 20 janvier 2025 de 14h30 à 17 h 30 Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17 h</p> <p>Mairie de Palaiseau Mardi 4 février 2025 de 9h à 12 h</p> <p>Mairie de Saclay Mercredi 22 janvier 2025 de 14h à 17 h Samedi 1^{er} février 2025 de 9 h à 12 h</p> <p>Mairie de Verrières le Buisson Mercredi 5 février 2025 de 14 h à 17 h</p>
---	--

<p>Département des Hauts de Seine (92)</p> <p>Mairie de Châtenay-Malabry Lundi 27 janvier 2025 de 14 h à 17 h Vendredi 7 février 2025 de 14h à 17 h</p> <p>Mairie de Meudon Lundi 20 janvier 2025 de 14h à 17 h Mercredi 5 février de 9h à 12 h</p> <p>Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud (28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses) Mercredi 29 janvier 2025 de 14h à 17 h Lundi 10 février 2025 de 14h à 17 h</p>	<p>Département du Val de marne (94)</p> <p>Mairie de Fresnes Lundi 27 janvier 2025 de 14h30 à 17h30 Lundi 10 février 2025 de 14h30 à 17h30</p> <p>Mairie de l'Hay –les-Roses Mercredi 29 janvier de 14 h à 17 h</p> <p>Mairie de Villejuif Mercredi 29 janvier 2025 de 14h à 17 h Mercredi 12 février 2025 de 14h à 17 h</p>
---	--

SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUES AU COURS DE L'ENQUETE

Les observations qui font l'objet de la présente synthèse ont été classées de la façon suivante :

1. les observations orales reçues pendant les permanences
2. les contributions inscrites sur les registres papiers
3. les contributions déposées sur le registre numérique

1. OBSERVATIONS ORALES RECUES PENDANT LES PERMANENCES :

16 personnes ont été reçues au cours des permanences tenues en Mairie.

Le tableau ci après résume la tenue des 24 permanences. Il ressort de ce tableau que la majorité des visiteurs qui se sont présentés aux permanences ont souhaité obtenir des informations sur l'objet de l'enquête, des éclaircissements ou exprimer des interrogations sans pour autant inscrire d'observations sur les registres d'enquête tenus à leur disposition.

CALENDRIER DES PERMANENCES

MOIS DE JANVIER 2025 (12 permanences)

Date	Lieu de la permanence Hôtel de ville	Nom du commissaire enquêteur	Nombre de personnes reçues
20 /1/2025 14h 17 h	VELIZY Salle Jupiter	Roselyne LECOMTE	Aucun visiteur
20/1/2025 9h12h	JOUY EN JOSAS	Alain RISPAL	<p>Trois personnes ont été reçues durant cette permanence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un habitant demeurant à proximité du domaine de la Cour Roland, sur Jouy-en-Josas, souhaitait avoir des informations sur le contenu de l'enquête. - Une autre personne, habitant le même quartier, s'inquiétant de l'impact du projet sur les arbres du domaine du Cour Rolland et soulevant les problèmes d'impacts sonores liés au trafic de la base. - Une dernière, qui était surprise de l'absence de réponse des mairies de Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay à la consultation des services et collectivités. Par ailleurs, elle souhaitait connaître les cotes altimétriques actuellement en vigueur pour comparer avec le projet soumis à l'enquête. <p>Aucune inscription na été portée sur le registre</p>
20/1/2025 14h 17 h	MEUDON	Alain RISPAL	Aucun visiteur
20/1/2025 14H30 17H30	BIEVRES	Jean Philippe L HOUTELLIER	<p>Une personne reçue :</p> <p>Mme BRUN est venue prendre connaissance du dossier afin de mieux le comprendre. Elle s'inquiétait de savoir si le trafic aérien allait augmenter. Elle et son mari sont arrivés à Bièvres en 2006, et ont été fort incommodé par le bruit. Je l'ai donc rassuré sur ces deux points, et n'a pas souhaité déposer de contribution.</p>

22/1/2025 14H 17H	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Roselyne LECOMTE	Aucun visiteur
22/1/2025 14H 17H	SACLAY	Jean Philippe L HOUTELLIER	Aucun visiteur
27/01/2025 14H 17 H	BUC	Roselyne LECOMTE	Une personne reçue : Mme FASTRE représentant les Associations APACHE et les AMIS DE LA VALLE DE LA BIEVRE est venue poser diverses questions sur l'objet de l'enquête. Elle n'a pas souhaité inscrire d'observation sur le registre d'enquête.
27/01/2025 14H 17 H	CHATENAY MALABRY	Alain RISPAL	Aucun visiteur
27/01/2025 14H30 17H30	FRESNES	Jean Philippe L HOUTELLIER	Aucun visiteur
29/01/2025 14H 17 H	EPT VALLEE SUD FONTENAY AUX ROSES	Roselyne LECOMTE	Une personne s'est présentée pour avoir des informations sur l'objet de l'enquête Elle n'a pas inscrit d'observations sur le registre d'enquête
29/01/2025 14H 17 H	L'HAY LES ROSES	Jean Philippe L HOUTELLIER	Aucun visiteur
29/01/2025 14H 17 H	VILLEJUIF	Alain RISPAL	Aucun visiteur

MOIS DE FEVRIER 2025 (12 Permanences)

Date	Lieu de la permanence Hôtel de ville	Nom du commissaire enquêteur	Nombre de personnes reçues
1/02/2025 9h 12h	SACLAY	Jean Philippe L HOUTELLIER	Aucun visiteur
4/02/2025 9h 12 h	PALAISEAU	Alain RISPAL	Une personne s'est présentée avec des interrogations sur l'impact du projet, en termes de nuisances sonores, et sur les hauteurs figurants sur les plans Aucune inscription sur le registre
5/02/2025 14H 17 H	VERRIERES LE BUISSON 14H 17H	Jean Philippe L HOUTELLIER	Une personne reçue en permanence : Mme THIEBERT Madeleine, Verriéroise. Je lui ai commenté sur écran connecté durant une demi-heure, tout le dossier technique. J'en ai profité pour lui faire remarquer que le futur PSA visait désormais tout le territoire urbanisé de la ville, qui jusque là ne concernait essentiellement le secteur nord forestier. Elle n'a pas souhaité déposer de contribution sur le Registre d'Enquête.,

5/2/2025 9H 12 H	MEUDON	Alain RISPAL	Aucun visiteur
7/02/2025 14H 17 H	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Roselyne LECOMTE	Aucun visiteur
7/02/2025 14H 17 H	CHATENAY MALABRY	Alain RISPAL	Aucun visiteur
8/2/2025 9H 12 H	VELIZY Salle Jupiter	Roselyne LECOMTE	4 personnes se sont présentées à la permanence qui ont souhaité avoir des précisions sur l'objet de l'enquête. Elles n'ont pas inscrit de contributions sur le registre d'enquête
10/02/2025 14H 17 H	EPT VALLEE SUD FONTENAY AUX ROSES	Roselyne LECOMTE	Aucun visiteur
10/02/2025 14H-17H	FRESNES	Jean Philippe L HOUTELLIER	Aucun visiteur
12/02/2025 14H 17 H	VILLEJUIF	Alain RISPAL	Aucun visiteur
12/02/2025 14H 17H	BIEVRES	Jean Philippe L HOUTELLIER	<p>4 personnes reçues :</p> <p>- Trois membres de l'association "les amis de la vallée de la Bièvres" se sont présentés afin de mieux comprendre l'objet, le contenu du dossier et son impact sur l'environnement (Mme Lavergne et M. ADLIN Antoine de l'association du relais nature Jouy-Vélizy domicilié la cour Rolland à Jouy-en-Josas. Le dossier électronique ne leur a pas permis de bien visualiser où se situaient les arbres visés pas le PSA conformément à la note annexe, ce qui fut clarifié au terme de la présentation des plans A1 à A5. Ils m'ont informé que certaines zones avaient déjà fait l'objet d'élagage voire de défrichage. Cette association s'est engagée à déposer une contribution sur le registre électronique.</p> <p>- Mme Zobeïdi, à 15h15 demeurant rue Léon Mignotte, dernière maison sur le plateau, la plus proche de l'héliport, est venue se renseigner concernant ce projet de modification. Elle a déploré la situation actuelle rendue très bruyante et polluante à l'égard des nombreux survols d'hélicoptères, juste au-dessus de sa maison (photos à l'appui). Je lui ai rappelé qu'il n'était pas projeté d'augmentation de trafic, comme stipulé dans la note de présentation. Elle m'a confié ses remarques écrites sous enveloppe que j'ai agrafé dans le registre papier.</p>
13/02/2025 14H 17 H	BUC	Roselyne LECOMTE	Aucun visiteur

2. CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR LES REGISTRES D'ENQUETE « PAPIER »

5 contributions ont été déposées sur les registres papier :

- 2 sur le registre de la commune de Vélizy
- 1 sur le registre de la commune de Buc
- 1 sur le registre de la commune de Bièvres
- 1 sur le registre de la commune de Châtenay Malabry

La commission d'enquête rappelle que sur les 49 communes couvertes par la Révision du Plan des Servitudes Aéronautiques de la Base aérienne 107 de l'aérodrome de Vélizy Villacoublay :

- 14 communes et l'EPT Vallée SUD GRAND PARIS ci-après désignées ont disposé d'un Registre papier.
- pour les 35 nouvelles communes entrant dans le champ d'application du nouveau Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) les contributions devaient être déposées sur le registre numérique ouvert sur le site internet dédié à la présente enquête.

La répartition des observations par département est la suivante :

- 3 dans le département des Yvelines
- 1 dans le département de l'Essonne
- 1 dans le département des Hauts de Seine

→ Département des Yvelines (78)

3 communes ont disposé d'un registre papier : Buc, Montigny- le- Bretonneux et Vélizy-Villacoublay

2 contributions ont été déposées sur le registre papier de la commune de **VELIZY**

●V1 contribution de Mme VANEGROO

Cette pétitionnaire

- fait remarquer que le dossier était complexe pour un non spécialiste
- elle écrit n'a pas avoir vu l'avis d'enquête sur la commune de Chaville,
- elle constate au-dessus de la commune de Chaville une augmentation du trafic aérien et souhaite savoir sil s'agit d'un trafic militaire ou civil

●V2 contribution de Mme GAUBERT

Cette pétitionnaire s'étonne de l'impact du projet sur la Cour Rolland notamment sur le devenir des arbres de haute tige. Elle demande que la nature soit respectée.

1 contribution a été déposée sur le registre de la Commune de **BUC** :

La Mairie de Buc a déposé un courrier demandant que pour une meilleure intégration du PSA approuvé dans les documents d'urbanisme (PLU – Plan Local d'Urbanisme) les nouvelles dispositions soient adressées en format de données spatiales (formats de fichiers système d'informations géographiques))

Réponse du Maître d'ouvrage : *la diffusion du PSA sera effectuée au format PDF (format transmis par la direction générale de l'aviation civile, Service nationale de l'ingénierie de l'aéroportuaire et maître d'œuvre de l'opération). Le PSA sera également disponible sur le site Géoportail accessible à tous. Les préfetures seront accompagnées par le maître d'ouvrage, dans la diffusion du PSA auprès des collectivités.*

→ département de l'Essonne (91)

2 communes ont disposé d'un registre papier : Bièvres, et Saclay

Une contribution a été déposée sur le registre papier de la commune de **BIEVRES**

Par Madame Yasmina Azobeidi, 43 rue Léon Mignotte à Bièvres:

- Exprime et renouvelle sa crainte sur le maintien du passage d'hélicoptères juste au-dessus de sa toiture, et ce de manière rapprochée,
- Contacte depuis plusieurs années la base pour l'alerter sur :
 - o Le nombre de passages d'hélicoptères militaires ;
 - o La proximité de vol déconcertant parfois avec son habitation ;
 - o Les vols stationnaires qui durent des dizaines de minutes non-stop (pendant vingt minutes d'affilées des moteurs et ce sur une durée de deux, trois heures, de manière répétée sur des mois à des créneaux horaires assez fixes)
- Précise que :
 - o Le niveau des décibels est fréquemment important voir très important sur des passages, que cela soit de jour comme de nuit ;
 - o L'odeur de kérosène est parfois intenable dans l'air ;
 - o Le niveau des décibels est important même dans sa maison et certains passages déclenchent l'alarme.
- Considère que les réponses de la base ne sont pas satisfaisantes et demande que soit prise en compte sa demande d'un non survol de son habitation dans le cadre du nouveau plan de servitude.

Avis de la Commission d'enquête :

La contribution de Mme ZOBELDI concerne essentiellement le survol des hélicoptères au dessus de sa maison d'habitation située à Bièvres Rue Léon Mignotte. Bien que celle-ci mérite d'être entendue cette contribution **est hors sujet** par rapport à l'objet de la présente enquête. La commission d'enquête rappelle que l'objet de la présente enquête porte exclusivement sur l'extension du champ des servitudes aéronautiques sur 35 nouvelles communes.

→ département des Hauts de Seine (92)

2 communes, Chatenay-Malabry et Meudon, ainsi que l'Etablissement Public Territorial VALLEE SUD GRAND PARIS basé 28 rue de la Redoute à Fontenay –Aux-Roses qui regroupe 11 communes ont disposé d'un registre papier

Ci après détail des communes faisant partie de l'EPT VALLEE SUD GRAND PARIS :

ANTONY BAGNEUX BOURG-LA-REINE CHATENAY MALABRY CHATILLON CLAMART	FONTENAY -AUX-ROSES LE PLESSIS- ROBINSON MALAKOFF MONTROUGE SCEAUX
---	--

Une seule contribution a été déposée sur le registre de **CHATENAY MALABRY**

le 12 février 2025: (Transcription intégrale) :

"Beaucoup d'habitants de Sceaux dont les logements sont survolés par un nombre croissant d'avions de Vélizy-Villacoublay, et donc du bruit qu'ils produisent (variable selon les avions, certes) s'inquiètent à l'idée que cette modification annonce un accroissement de ces passages d'avions. Or beaucoup étaient venus s'installer à Sceaux pour profiter de son calme.

L'évolution actuelle de la législation pousse à la réduction du bruit/des bruits ambiants. Il y a quelques progrès. Espérons que ce sera aussi le cas pour les bruits aériens. Il en est de même, je suppose, pour les habitants de Châtenay-Malabry et des autres communes concernées par cette enquête."

Question de la Commission d'enquête au Maître d'ouvrage

Les habitants de Sceaux craignent que la modification du Plan de Servitudes objet de la présente enquête entraîne un accroissement du trafic et donc une augmentation des nuisances sonores.

La commission d'enquête demande au Maître d'ouvrage de bien vouloir préciser que la modification du Plan de Servitudes aéronautiques n'est pas destiné à répondre à un accroissement du trafic aérien de la Base 107.

Réponse du Maître d'ouvrage : *l'objectif de la révision du PSA n'est absolument pas l'augmentation du trafic, le PSA n'a donc pas vocation à accroître le nombre de mouvements aériens et donc pas les nuisances sonores.*

Aucune contribution n'a été déposée sur le registre de l'Etablissement Public Territorial VALLE SUD GRAND PARIS

→ **département du Val de Marne (94)**

1 seule commune a disposé d'un registre d'enquête papier : Villejuif

Aucune contribution n'a été déposée sur les registres papiers de ces communes

3. CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR LE REGISTRE NUMERIQUE

15 contributions, ont été déposées sur le registre numérique.

Contribution Registre numérique (RN)	Synthèse de la Contribution Question de la commission d'enquête (QCE) au Maître d'ouvrage	Réponses du Maître d'ouvrage (R)
RN 1 16/01/25	Auteur : Anonyme : essai de fonctionnement Avis de la CE : contribution Hors sujet	RAS
RN2 24/01/ 25	Auteur : Anonyme : Question de la CE : Le pétitionnaire demande que lui soit précisé si « le projet de modification du PSA a-t-il un impact sur les obligations d'éclairage et de balisage aérien des obstacles déjà présents et dépassant le seuil d'altimétries » ?	<i>La modification du PSA et par conséquent des limites de servitudes imposées, ont nécessairement des conséquences sur les obligations de balisage. Cependant, aucun nouvel obstacle de grande hauteur n'a été identifié lors du dernier levé d'obstacles (exemple : la tour de Meudon figurait déjà sur le PSA en vigueur). La validation du PSA actera l'obligation de balisage des nouveaux obstacles dépassant les limites imposées, si ces obstacles existent.</i>
RN3 24/01/ 25	Auteur Anonyme : Question de la CE : le pétitionnaire souhaite savoir si La modification du PSA entraîne des modifications de plans de vol et un accroissement du trafic aérien sur les nouvelles communes impactées par le PSA ?	<i>Ce n'est pas l'objet de la révision. La révision du PSA ne conduit absolument pas à un accroissement du trafic aérien.</i>

<p>RN4 26/01/25</p>	<p>Auteur Anonyme Question de la CE : Une habitante de Jouy en Josas : souhaite savoir si le nouveau plan de servitudes concerne également les vols d'hélicoptères. ?</p>	<p><i>Le PSA concerne tous les aéronefs, même si les hélicoptères n'ont pas les mêmes trajectoires ou mode de fonctionnement que les avions.</i></p>
<p>RN 5 Le26.01.25</p>	<p>Auteur Anonyme : Question de la CE . Le pétitionnaire demande si la modification du PSA entrainera une augmentation du trafic aérien sur les nouvelles communes concernées (exemple Vaucresson)</p>	<p><i>Non, ce n'est pas l'objet de la révision du PSA.</i></p>
<p>RN6 29.01.25</p>	<p>Avis de la CE (Commission d'enquête) Contribution - Hors sujet : elle concerne une demande de stage.</p>	<p><i>Pour information, nous avons appelé l'élève. Un message avec des informations sur la marche à suivre a été laissé sur sa boîte vocale. Pas de retour à ce jour.</i></p>
<p>RN7 7/02/25</p>	<p>Auteur GUESSOUS FOUAD : Avis de la CE : Question Hors Sujet Elle concerne les nuisances sonores induites par le trafic aérien de l'aérodrome, ce qui n'est pas l'objet de la présente enquête.</p>	<p style="text-align: center;">RAS</p>
<p>RN8 10/02/25</p>	<p>Auteur : Association A.P.A.C.H. de BUC Question de la CE : L'Association pose les questions suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourquoi la Commission Consultative de l'Environnement de la base 107 n'a pas été consultée. - pourquoi il a fallu attendre 18 ans pour adapter le plan des servitudes à une nouvelle réglementation. - S'agirait-il de permettre de nouvelles exploitations de la base 107 et si oui, lesquelles ? - elle souhaite savoir si un bilan des aménagements réalisés, entre juin 2007 et aujourd'hui dans les 49 communes désormais concernées par le nouveau plan, et qui dépasseraient les limites autorisées par l'arrêté de 2007, a été établi ? - et Si oui, quel est le sort qui sera réservé à ces aménagements ? - Si non, comment ces obstacles, en infraction avec le nouveau plan, vont-ils être pris en compte dans la réalité de l'activité de la base 107 ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Cf Préfecture pour réponse (services informés). Toutefois, la CCE est consultée dans le cadre du PEB, or dans la révision du PSA l'augmentation du trafic et/ou les nuisances sonores sont hors sujet.</i> ✓ <i>Aucune nouvelle exploitation de la plateforme de la BA107 n'est prévue. Ce n'est pas l'objet de la révision.</i> ✓ <i>Le MINARM n'est pas habilité à établir des bilans des aménagements dans les communes impactées par le PSA. D'ailleurs, les aménagements et projets (permis de construire, déclarations préalables, grues, etc..) font automatiquement l'objet de demandes auprès des services urbanisme des collectivités :</i> - <i>Les communes déjà impactées par le PSA en vigueur consultent nos services pour avis sur leurs projets de construction.</i> - <i>Les nouvelles communes, ont toutes un PLU plus restrictif que les limites de servitudes imposées par le projet de PSA.</i> <p><i>Aucun nouvel obstacle imposant n'a été identifié lors du dernier relevé du fichier des obstacles.</i></p>
<p>RN9 11/02/25</p>	<p>Auteur : HANLET Richard Avis de la CE : Cette question est hors sujet par rapport à l'objet de l'enquête La question posée par le pétitionnaire concerne les nuisances sonores des hélicoptères pour les résidents du sud de Vaucresson, les plus proches de l'A13. Il demande « de ne pas aggraver la situation »</p>	<p><i>Il s'agit du plan d'exposition au bruit (PEB) et non du PSA</i></p>

RN10 12/02/25	<p>Auteur MATTSON Carmen</p> <p>Avis de la CE : Les interrogations de la pétitionnaire sont hors sujet par rapport à l'objet de l'enquête.</p> <p>-elle s'élève contre « l'augmentation du trafic aérien, les nuisances sonores et les pollutions induites. »'</p> <p>- elle considère que les trajets au-dessus des habitations présentent un risque avéré et de fait suggère qu'un nouveau tracé de vol au sud de l'A13 soit pas envisagé</p>	<i>PEB et non PSA</i>
RN11 13/02/25	<p>Auteur : MASSAT Patrice</p> <p>Avis de la CE :</p> <p>Le pétitionnaire pose des questions hors sujet par rapport à l'objet de l'enquête</p> <p>- il écrit « qu'il faut déporter le trafic sur un autre aéroport ».</p> <p>- « Qu'il faut supprimer le trafic aérien sur les zones du PSA »</p>	<i>Hors sujet</i>
RN12 Le 13/02/25	<p>Auteur : BELLEGO Yves</p> <p>Question de la CE : Le pétitionnaire demande que lui soit précisé « s'il est prévu un changement significatif sur cette base aérienne (taille de la piste, trafic), ou une révision prochaine d'autres documents, notamment sur les nuisances sonores ? »</p>	<i>Aucun changement de la piste ou du trafic n'est prévu. D'ailleurs la piste est limitée des 2 côtés par la route (Gisy ou départementale). Ce n'est donc pas possible.</i>
RN13 Le 14/02/25	<p>Auteur : Stop Hélicos</p> <p>Question de la CE : Le pétitionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'interroge sur le délai de mise à jour du PSA «17 ans pour se conformer aux dispositions réglementaires » - demande pourquoi le PEB n'est-il pas instruit simultanément avec la révision du PSA ? - regrette « de ne pas pouvoir comparer l'évolution des plafonds de servitudes entre l'actuel PSA et le projet ». - Risque d'interférence grave entre aéronefs au niveau de la "surface horizontale intérieure" - demande pourquoi le site de consultation n'est pas estampillé. gouv ? - demande que ce projet soit débattu à la prochaine commission consultative de l'environnement ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Délai administratif long en raison des priorités et du budget alloué.</i> ✓ <i>La révision du PSA et du PEB ne répondent absolument pas aux mêmes besoins ni aux mêmes contraintes.</i> ✓ <i>Un plan permettant de comparer les plafonds des deux PSA est transmis.</i>
RN14 Le 14/02/25	Auteur : Association Relais Nature Jouy-Vélizy	

	<p>basée sur le Domaine de la Cour Roland L'Association soucieuse de la conservation du paysage boisé demande que le séquoia numéroté 22 sur le plan A4 – ZOOM SEUIL 09 soit répertorié au titre des obstacles identifiés « à baliser » au même titre que la tour hertzienne de Meudon afin d'éviter qu'il ne soit étêté. Elle demande que d'autres arbres du Domaine soient identifiés au même titre.</p> <p>Question de la CE : Cette demande peut elle être prise en compte pour éviter un étêtement du SEQUOIA ??</p>	<p><i>Les arbres sont des obstacles vivants parce qu'ils poussent, ils ne sont pas figés. Leur balisage n'a donc pas d'intérêt.</i></p> <p><i>Le balisage est appliqué en priorité sur des obstacles fixes et qui ne sont pas amenés à évoluer.</i></p> <p><i>L'étêtement du sequoia était nécessaire pas uniquement pour le respect des limites des servitudes, mais aussi parce qu'il commençait à pourrir de l'intérieur. Les riverains sur place s'en sont bien rendus compte.</i></p>
<p>RN 15 14/02/25</p>	<p>Auteur DU FOU Jean Louis représentant les Amis de la Vallée de la Bièvre Le pétitionnaire</p> <p>-note qu'il ressort du Plan de Servitudes mis à l'enquête « d'importants élagages d'arbres ou de coupes dans le périmètre de la Cour Roland à Jouy en Josas et s'étonne que la CCE (Commission Consultative de l'Environnement) de la Base aérienne 107 n'ait pas été saisie de ce projet.</p> <p>- Regrette que le dossier mis à l'enquête n'ait pas fait apparaître la comparaison avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 1989</p> <p>Questions de la CE La CCE a-t-elle été informée du projet de modification du PSA ?? La CE demande au Maître d'ouvrage de préciser quelles sont les modifications notoires entre le PSA de 1989 et celui objet de la présente enquête par rapport aux cotes altimétriques ??</p>	<p><i>Le PSA impose le respect des limites de servitudes et la mise en conformité des obstacles lorsqu'ils dépassent ces limites.</i></p> <p><i>Pendant plusieurs années, le respect de la réglementation a été négligé par les propriétaires. Les arbres ont donc continué à pousser.</i></p> <p><i>Un rappel avec mise en demeure a donc obligé les propriétaires à se conformer au respect de la loi.</i></p> <p><i>Une campagne de rattrapage a été mise en place dans le respect de l'environnement et périodes de pousse en lien avec les propriétaires. D'où cette impression « d'importants élagages et coupes d'arbres ».</i></p> <p><i>Modifications entre PSA en vigueur et PPSA : voir plan transmis</i></p>

Conformément aux dispositions de l'article R 123.18 du code de l'environnement, la commission d'enquête invite le Maître d'ouvrage ou ses représentants à produire, **dans un délai maximum de quinze jours**, à compter du 26 février 2025, date de remise du procès verbal de synthèse des observations, un mémoire en réponse aux questions soulevées par les contributeurs.

La date limite de remise de votre mémoire en réponse est **fixée au Jeudi 13 mars 2025**

La commission d'enquête informe le Maître d'ouvrage

- que son mémoire en réponse sera annexé au rapport d'enquête et qu'il est considéré comme un engagement de sa part au regard des réponses apportées.

- que son mémoire en réponse est pris en compte par la commission d'enquête pour la rédaction de ses conclusions et avis motivés

- que ledit rapport ainsi que les conclusions de la commission d'enquête seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête sur les lieux suivants :

→ *sur le site internet des Préfectures des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine et du Val de Marne*

→ *dans les mairies du département des Yvelines :*

Buc, Guyancourt, Jouy- en- Josas, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Loges-en-Josas, Magny-les-Hameaux, Montigny- le-Bretonneux, Toussus-le-Noble, Trappes, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay, Voisins- le- Bretonneux,

→ *dans les mairies du département des Hauts de Seine*

Antony, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Le Plessis-Robinson, Marnes-le-Coquette, Meudon, Saint-Cloud, Sceaux, Sèvres, Vaucresson, Ville d'Avray

→ *dans les mairies du département de l'Essonne*

Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Saclay, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villiers-le-Bâcle

→ *dans les mairies du département du Val-de-Marne*

Alfortville, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, l'Hay-les Roses, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-seine

→ *au siège de l'Etablissement Public territorial Vallée Sud Grand Paris*

Fait à Fontenay le Fleury le 25 Février 2025

Le Présent PV se Synthèse cosigné par

Mme Roselyne LECOMTE Présidente de la Commission d'enquête

M. Alain RISPAL Membre Titulaire de la commission d'enquête

M. Jean Philippe L HOUTELLIER Membre Titulaire de la commission d'enquête

est remis ce jour Mercredi 26 Février 2025 en mains propres
aux représentants du Ministère des Armées, Maître d'ouvrage du projet.